New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Garderie ici on grandit Inc.		Le 20 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie Ici On Grandit		2023124
Adresse		**Numéro de téléphone**
65 rue LaPlante E Petit-Rocher NB E8J 1H4		(506) 783-7070
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	52	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Rachelle Roy Arseneau	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite en fin d'avant-midi pour une inspection de surveillance inattendue
-Le ratio fut respecté durant la visite
-La routine quotidienne dans le centre éducatif inclus; une période de jeu extérieur d'au moins une heure par bloc de quatre heures, lorsque la météo le permet. Les repas et les collations sont servis aux heures reconnues et une période de repos répondant aux besoins individuels de chaque enfant.
-Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et adaptés au niveau du développement des enfants. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
-L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre.
-Un membre de l'équipe d'administration est présent en tout temps sur les lieux, les membres de l'équipe sont au courant qui est la personne-ressource en cas de besoin.
-Une personne « leader pédagogique » fut nommée au sein de l'équipe, les tâches attribuées à cette personne relèvent surtout de l'application du curriculum et de l'aspect pédagogique dans le fonctionnement de l'établissement.
-Les espaces désignés au changement de couche se retrouvent dans les salles de bain se retrouvant dans les salles de classe et/ou dans la salle de classe. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'une pellicule non absorbante.
-Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée.
-Les procédures de changement de couche sont affichées
-Tous les enfants qui qui font la sieste, on un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille
-L'écart demandé entre chaque équipement de sieste est respecté, les petits lits ou matelas sont étanches et lavables.
-Le personnel éducatif me confirme que la literie utilisée par les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire sont envoyés à la maison tous les vendredis pour que les parents ramènent les draps et couvertures propres le lundi suivant.
-Dans chaque local, la planification d'activité pour la semaine est affichée

Commentaires généraux
Observations : À mon arrivée les enfants terminent leurs dîners, les touts petits sont passés à la sieste et les enfants préscolaires plus âgés ont eu un 30minutes de repos sur leurs matelas.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau — Le 20 novembre 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par

Amélie Godin — Le 20 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"